

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?

>> CRÉATION D'UNE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE

- $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité*
- $\leq 40 \text{ m}^2$: déclaration préalable **
- $> 40 \text{ m}^2$: permis de construire **

>> EXTENSION, AMÉNAGEMENT DE COMBLES

- $\leq 40 \text{ m}^2$: déclaration préalable **
- $> 40 \text{ m}^2$: permis de construire **

>> TOITURE

- Déclaration préalable

>> CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE

- Déclaration préalable
(sans création
de surface de plancher)

>> POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- Déclaration préalable

>> RAVALEMENT DE FAÇADE

- Déclaration préalable

>> FENÊTRE OU PORTE-FENÊTRE

- Création ou changement :
déclaration préalable

>> PORTAIL ET CLÔTURE

- Déclaration préalable

>> DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

- Permis de démolir

>> TERRASSE NON COUVERTE

- Sans surélévation : aucune formalité*
- Surélevée $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité
- Surélevée $\leq 40 \text{ m}^2$: déclaration préalable
- Surélevée $> 40 \text{ m}^2$: permis de construire

>> ANNEXES (ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE ...)

- $\leq 5 \text{ m}^2$ et hauteur $\leq 12 \text{ m}$: aucune formalité
- $\leq 5 \text{ m}^2$ et hauteur $> 12 \text{ m}$: déclaration préalable
- $\leq 20 \text{ m}^2$: déclaration préalable
- $> 20 \text{ m}^2$: permis de construire

>> COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE

- Déclaration préalable si espace boisé
classé, arbre à préserver identifié dans
le PLU ou site classé/inscrit

>> CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

Non couverte ou couverte $< 1,80 \text{ m}$

- Bassin $\leq 10 \text{ m}^2$: aucune formalité*
- Bassin $\leq 100 \text{ m}^2$: déclaration préalable
- Bassin $> 100 \text{ m}^2$: permis de construire

Couverte $> 1,80 \text{ m}$: permis de construire

*Sauf périmètre de monuments historiques

** Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)